

La cabane du pêcheur

Mai 2011

Journal des
des Pêcheurs



Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

N° 16



Mot du Président

Le printemps amène les travaux. Ceux qui se sont déroulés dans notre quartier sont les bienvenus. En effet, même s'ils constituent la partie visible de notre action, ils sont le résultat d'un gros travail et d'un long processus de mise en œuvre correspondant à nos engagements. Nous remercions la municipalité pour son dialogue et son écoute. Le résultat est là et nous encourage à continuer dans ce sens. Pour mieux vous informer et réagir, nous inaugurons courant mai, notre nouveau site. Nous gardons l'ancienne adresse, mais sur la première page un lien vous fera basculer sur le celui-ci. Il va nous permettre un allègement du travail, car par un simple clic, tous les adhérents seront informés de nos actions en cours. (suite au dos)

Rue des Ecoles

Le fait que le stationnement coté pair de cette rue soit à priori sur le domaine privé compliquerait notre demande d'intervention que nous maintenons. (Marquage du stationnement et balisage de l'interdiction de stationner sur la bande jaune à l'entrée coté rue des Pêcheurs)
Côté impair les places de parking ne sont pas aux normes, elles dépassent sur le trottoir et leur accès peut être dangereux. Les mesures de sécurité pour les piétons imposent à la mairie de les faire supprimer et de demander la création d'une aire de stationnement pour les containers d'ordures ménagères les jours de ramassage.
Nous déplorons toujours le fait que la parcelle de terrain au feu tricolore ne soit pas encore rétrocédée pour mettre en sécurité ce passage étroit et permettre l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite. Monsieur le Maire doit rencontrer les responsables de l'immeuble.

Aspects paysagé de la ZAC et du Parc

Suite à notre demande, une étude a été faite et chiffrée par la Mairie pour l'entretien des arbres de la ZAC. La réalisation s'est effectuée courant avril. Les arbres considérés dangereux pour les riverains sont abattus, tous les autres sont élagués. Les services techniques nous rappellent que ces travaux sont pour palier à l'urgence, mais qu'une réflexion de fond va devenir obligatoire. Les arbres qui ne sont pas adultes continuent donc de pousser et la taille va renforcer leurs racines qui risquent de dégrader les voies publiques ainsi que les clôtures riveraines. L'association demande une concertation publique sur ce dossier. Elle souhaite que l'harmonie et l'équilibre végétal de la ZAC soient respectés : habiter la ZAC c'est choisir un cadre de vie, se retrouver à la fois à la ville et à la campagne.
Les actes individuels d'interventions sur la végétation de la ZAC, accomplis par des riverains sans autorisation, sont inadmissibles. Comme la mairie, nous ne pouvons que les condamner.
La mairie nous rappelle que les habitants sont tenus d'entretenir et de tailler leurs arbres et haies dépassant sur le domaine public.

Bureau 2010/2011.

Président : Philippe ROUSSEAU. Vice-président : Pierre TISSEUIL.
Secrétaire : Chantal FOUBLE.
Trésorier : Christophe CHOUX. Adjoint : Marc BARANGER.
Responsable Internet : Patrice LASSERRE.

Transports

En 2010 le Syndicat des Transports du Bassin Chellois a un projet de restructuration du réseau APOLO 7, appelé "CT2 APOLO 7 Programme de développement", qui nous a été communiqué à notre demande. Après analyses, nos avis et propositions ont été formulés et adressés à la Communauté d'Agglomération Marne & Chantieraine. Nous avons insisté sur les points suivants: prolongation jusqu'à la rue des Pêcheurs du projet de ligne par la rue Jean Jaurès et renforcement des rotations de la ligne passant par la zone de la trentaine. Dans les deux cas nos avis sont motivés sur un accès plus direct avec la gare de Vaires et une liaison plus dense et rapide avec EOLE (RER E). Vous pouvez consulter ce rapport sur notre site Internet. Ce projet ambitieux allant dans le sens de nos demandes ne verra pas le jour à court terme pour des raisons de financement. Les différents responsables rencontrés récemment ont pu nous confirmer qu'avec le budget alloué par le STIF, des rotations supplémentaires seront réalisées aux heures de pointe notamment. Nous avons aussi relancé la RATP sur la déviation de la ligne 211, nous attendons un rendez-vous avec le SAN du Val Maubuée pour envisager des actions communes vers le STIF et la RATP.

ADSL ! Les résultats

Un grand merci aux nombreux habitants ayant répondu à notre enquête effectuée début 2010 dans la « Cabane du Pêcheur » N° 15.

Nos résultats sont rendus compréhensibles grâce aux mesures effectuées sur vos lignes via le site Internet :

www.dslvalley.com/adsl/test-eligibilite-adsl.php&mire.ipadsl.net.

Nous obtenons une bonne répartition des réponses sur le périmètre de la ZAC.

Votre moyenne d'utilisation est de 8 ans avec généralement 3 internautes par foyer.

Vos fournisseurs sont répartis sur Orange: 55%; SFR: 18%; Neuf: 11%; Free: 5%; Cegetel, Alice, Bouygues: 8%.

Les débits souscrits en:

- 512 Kbps représentent 59% mais enregistrent 12% de débit inférieur pour une valeur mini à 48Kbps!

- 1M représentent 41% mais enregistrent plus de 50% de débit inférieur pour une valeur mini à 98Kbps!

Il faut remarquer que le débit ADSL2 est de 512Kbps pour tout le monde sauf pour 1 foyer (1M) et 9% nous indiquent être en dégroupage total. (suite au dos)

Square salle polyvalente

Nous souhaitons un entretien suivi de cet équipement. Nous avons demandé le remplacement de la balancelle pour enfants et la modification de la porte pour que celle-ci reste toujours en position fermée. Il faut souligner que la réalisation de ce square apprécié des enfants et des parents résulte de l'enquête effectuée par l'association auprès de vous.

Deux RDV importants :

le conseil consultatif du quartier : samedi 14 MAI
et notre Assemblée Générale le : vendredi 21 OCTOBRE

(suite **ADSL ! Les résultats**)

Vous êtes 55% à l'utiliser pour des raisons professionnelles et 30% souhaitent pouvoir accéder à la télévision via internet. Le principal grief de 98% d'internautes est la lenteur des débits.

Il vous est difficile d'admettre que dans des localités isolées les conditions de connexion soient de 6 à 10 M alors qu'à 25 kms de la Capitale, le débit moyen soit à peine de 512 Kbps.

Dans une large majorité, vous souhaitez que la Municipalité, en collaboration avec France Télécom et les fournisseurs d'accès fassent le nécessaire pour qu'un débit d'au moins 2M soit accessible à tous.

Vous êtes 60% à ne pas vouloir déboursier le moindre euro pour obtenir une connexion via la fibre optique.

La synthèse réalisée par l'association a été remise aux différents interlocuteurs et décideurs concernés.

(suite du « **Mot du président** »)

Autre nouveauté : cette cabane que vous avez entre les mains sera "dynamique". En effet, grâce à des mots clé, vous pourrez compléter les informations ou vous rafraîchir la mémoire sur les sujets abordés.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons, par ce bulletin, convaincre d'anciens adhérents ou des habitants nouvellement installés à venir nous rejoindre.

Le Président.

Et n'oubliez pas, vous pouvez nous retrouver sur :

www.ahzp.free.fr

Un lien en première page vous invitera à rejoindre notre nouveau site

Réparation de la voirie

Toutes les rues ainsi que le parc ont été visités par l'association, les relevés sont dans notre dossier consultable sur notre site. De son côté la mairie a effectué son inventaire, la plupart de nos demandes a été prise en compte. Ces travaux ont été budgétés ils se feront par ordre de priorité. Un projet de plan nous a été présenté pour l'aménagement du Stop Bleuet / Coquelicots. Nous attendons la communication de ce document pour nous prononcer définitivement. (Elargissement du trottoir sur les zébras et séparation "douce" des voies)

Signalisation Genêts / Primevères: afin d'empêcher la circulation en contresens dans ces rues, nous nous sommes mis d'accord avec les services techniques sur le positionnement précis des panneaux à rajouter. Un "sens interdit" devant le N° 10 rue des Genêts et un "sens obligatoire" face à l'impasse des Marguerites.

Pour une éventuelle mise en sécurité des piétons sur le tronçon de la rue des Primevères sans trottoir, nous demandons que les riverains soient consultés et rappelons que la ZAC est en "zone 30" ce qui permet une cohabitation piétons - automobiles - 2 roues sur la chaussée. Nous ne pouvons qu'insister sur le respect de cette limitation de vitesse pour la sécurité de tous et notamment des enfants.

Suite à la réflexion d'un élu sur la mise en conformité du plan de circulation pour les Personnes à Mobilités Réduites, la ZAC qui répondrait en grande partie à ces obligations (sauf peut être à nos yeux, pour les accès au parc) ne serait pas la plus concernée. Pour la mairie, la priorité sera de l'appliquer aux accès des lieux publics.

Place de l'Europe

Soucieux depuis des années des difficultés rencontrées par les habitants de ce secteur, nous continuons nos rencontres avec les différents interlocuteurs impliqués.

Problèmes de stationnement : Après un premier contact avec Mme Gaillard responsable des HLM 3Moulins Habitat, force a été de constater que le temps passait et que rien ne bougeait. Un nouveau rendez-vous très utile permit alors de faire un point sur les actions accomplies. Les parkings couverts côté transformateur ont été rénovés en 4 grands boxes (2 voitures) : ils sont destinés à la location pour des personnes habitant le secteur. Le coût de la location fait toujours obstacle à l'occupation des parkings couverts. Ils disposent actuellement de 6 emplacements pour leurs activités, il souhaite en conserver 3. Mme GAILLARD mesure objectivement les difficultés rencontrées, rénovation trop lourde et onéreuse, elle indique être très favorable pour une rétrocession à la commune. Monsieur le Maire que nous avons rencontré examine la faisabilité de cette proposition avec la direction HLM 3 Moulins. Nous insistons sur l'urgence de la problématique du stationnement dans la ZAC et plus particulièrement sur ce secteur. Nous continuerons à poursuivre les actions engagées avec les décideurs concernés, mais aussi avec le soutien indispensable des habitants de la ZAC qui voudront bien nous rejoindre. Ce problème ne pourra trouver une solution que par une utilisation par les riverains des espaces de parkings inoccupés. La possibilité d'achat des parkings privés envisagé par la ville sur les fonds des contribuables, mérite une réflexion plus approfondie au regard de la loi, sur l'obligation faite aux propriétaires concernant les places de stationnement liées aux logements. Lors de notre premier contact l'association avait informé que le dernier local disponible était soumis à la réglementation sur les zones inondables. Mme GAILLARD qui semblait ignorer cette information s'est trouvée dans l'obligation d'annuler avec regret un projet de logement pour handicapés. Aujourd'hui, nous sommes tombés d'accord pour ne pas accepter un commerce pouvant apporter des nuisances par ses fréquentations. Elle n'a reçu en 2009 qu'une seule proposition qui n'a pas abouti, elle évoquera ce problème avec Monsieur le Maire.

Zone bleue face à la boulangerie : nous avons demandé sa réalisation dans le cadre du règlement du stationnement sur le secteur. Ce projet avait été élaboré avec les anciennes propriétaires. La Mairie, pour répondre à notre demande a considéré que cette réalisation pouvait se faire rapidement et ne voit qu'avantage à son maintien. Notre intention est de laisser des places disponibles pour que les personnes qui passent puissent, sans perdre de temps, s'arrêter faire leurs achats. Cette réalisation, devrait à nos yeux permettre au commerce de trouver de nouveaux clients.

« L'arche » : Lors de notre dernière rencontre avec les services techniques nous avons demandé son Relookage. L'association a émis l'idée que des jeunes artistes puissent la décorer, sous la responsabilité des services techniques et de l'approbation des habitants du quartier.

Entretien du parc

Nous demandons toujours un accès aux seuls piétons, vélos et poussettes. La pose de chicane nous semble indispensable pour en interdire l'accès aux vélocycleurs et motos. Un tour du parc sera effectué par les services techniques pour recenser les éventuels arbres et arbustes dangereux. Nous prenons acte des premiers travaux sur l'allée entre les immeubles allant vers le parc, mais nous attendons une rénovation complète. Un bon entretien régulier du Parc quelque peu oublié ces derniers temps est pour nous indispensable pour notre environnement et éviter les incivilités.

Communauté d'agglomération M & C

Notre rendez-vous avec son Président nous a permis de découvrir que les travaux prévus pour la rénovation de la rue des Pêcheurs ne correspondaient pas au projet adopté. En effet la future voie douce prévue sur cette rue, censée rejoindre la voie venant de la trentaine, s'arrêtait aux feux tricolore de Paul Algis. Nous avons argumenté pour convaincre notre interlocuteur de réaliser sa continuité. Nous avons obtenu que la première tranche des travaux soit prolongée jusqu'à la sortie Ouest de la ZAC, Bd Millepertuis. Nous serons vigilants lors des travaux de la liaison Sud et du triage Sud pour que son raccordement se réalise avec les voies douces venant de Chelles et allant vers la base de Vaires. Ce rendez-vous nous a permis de faire un suivi sur les dossiers liaison Sud et transports sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années.